

## Avis publics



### DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que **le comité consultatif d'urbanisme** de l'arrondissement tiendra **une séance publique le 4 décembre 2024, à 18 h 30**, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur les demandes d'autorisation de démolir les bâtiments situés aux adresses suivantes :

**6263, 3<sup>e</sup> Avenue  
6269, 3<sup>e</sup> Avenue**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public (**au plus tard le 29 novembre 2024**), faire connaître son opposition motivée par courriel à l'adresse suivante [greffe-rpp@montreal.ca](mailto:greffe-rpp@montreal.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie  
5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Fait à Montréal, ce 19 novembre 2024

Arnaud Saint-Laurent, OMA  
Secrétaire d'arrondissement